

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 mars 2000

Original: français

**Lettre datée du 23 mars 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à l'exposé succinct sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état de leur examen (S/2000/40), j'ai l'honneur de vous informer que la Tunisie demande le maintien des points ci-après figurant au paragraphe 12 du document susmentionné :

a) Le point 26, intitulé : « Lettre datée du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies »;

b) Le point 30, intitulé : « Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies ».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saïd **Ben Mustapha**